

CACES R486 AouB REC

Objectifs

- Conduire une plates-formes élévatrices mobiles de personnel à élévation verticale de la catégorie A ou B en sécurité
- S'approprier les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité d'une plates-formes élévatrices mobiles de personnel à élévation verticale de la catégorie A ou B concernée
- Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation

Durée

14 heures 2.0 jours

Nombre de participants

De 1 à 6 participants

En présentiel

Tarif

Contactez votre responsable formation
RH pour plus d'informations

Activités

Toute activité

Aperçu

Programme

Nota : la notice d'instructions des PEMP imposent le port d'EPI contre les chutes de hauteur. Donc les salariés doivent bénéficier d'une formation adéquate, comportant un entraînement au port de ces équipements (article R.4323-106 du Code du Travail).

Le formateur s'assure de cette compétence initiale et le cas échéant fera le complément nécessaire.

Connaissances théoriques

A Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),
- Rôle et responsabilités du responsable de chantier,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),
- Rôle et responsabilités de l'accompagnateur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

B Technologie des PEMP

- Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,
- Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage...),
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes...) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,

- Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants,
- Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages),
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...),
- Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

C Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes :
 - PEMP des types 1, 2 et 3,
 - PEMP des groupes A et B,
 - PEMP thermiques, électriques...
 - PEMP pour utilisation intérieure / extérieure...
- Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,
- Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.

D Notions élémentaires de physique

- Evaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

E Stabilité des PEMP

- Conditions d'équilibre des PEMP,
- Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,
- Règles de stabilisation des PEMP,
- Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),
- Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

F Risques liés à l'utilisation des PEMP

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :
 - renversement de la PEMP :
 - défaut d'horizontalité du châssis,
 - défaillance des appuis,
 - effet du vent,
 - effort latéral excessif en nacelle,
 - heurt avec un engin ou un obstacle, en hauteur ou au sol...
 - chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué en nacelle :
 - inclinaison excessive de la plate-forme,
 - heurt de la plate-forme avec un obstacle en hauteur,
 - heurt du châssis avec un obstacle au sol,
 - freinage brutal...
 - heurts de personnes au sol,
 - écrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué en nacelle,
 - collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage...),
 - chute d'objet depuis la nacelle,
 - risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière...),
 - risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique..., modalités de leur manipulation,
 - risques liés à la mise en oeuvre des batteries d'accumulateurs, modalités de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...),
 - risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en oeuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
 - risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs...),
 - risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée...),
 - risques liés au bruit,
 - risques liés au gabarit de la PEMP,
 - risque d'incendie / explosion,
 - risque liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement...).

- → Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la nacelle (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, coactivité, encombrement de la plate-forme...).

G Exploitation des PEMP

- Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue...),
- Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur,
- Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer :
 - définition des charges (masse des opérateurs et des outillages embarqués)
 - hauteur maximale d'intervention,
 - déport horizontal maximum,
 - nature, état, planéité et horizontalité (pente et dévers) du sol,
 - passage disponible pour accéder à la zone d'intervention (largeur et hauteur),
 - contraintes de site (présence de regard, de fouille, de trottoir, de lignes aériennes...),
 - circulation d'engins, de véhicules, de piétons...,
 - nature du travail à réaliser (projection de matière, chute d'objets, incendie...),
 - coactivité...
- Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes...),
- Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation,
- Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP,
- Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...),
- Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

H Vérifications d'usage des PEMP

- Principales anomalies concernant :
 - les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation,
 - la structure,
 - les mécanismes,
 - les dispositifs de sécurité,
 - les sources d'énergie,
 - le circuit hydraulique,
 - les organes de freinage et de direction,
 - les bandages et pneumatiques,
 - etc.

Savoir-faire pratiques

A Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,
- Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),

- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
- Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...),
- Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges),
- *Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.*
- Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choix du parcours adapté,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Suivant le type de PEMP, déploiement les stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

B Conduite et manoeuvres

- Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter...) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous-lisse relevable...),
- Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine...),
- Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer ;
- Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP à chaque positionnement ;
- Suivant le type et le groupe de PEMP,
 - circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite ;
 - effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées ;
 - charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport :
 - vérifier l'adéquation de la PEMP / du porte-engins à l'opération envisagée :
 - connaître la masse et le gabarit de la PEMP,
 - s'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné,
 - vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport.
 - apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente de la PEMP en sécurité,
 - positionner la PEMP dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manoeuvre,
 - après le chargement, mettre la PEMP en configuration de transport et identifier ses points d'amarrage.
- Effectuer une manoeuvre de descente de la plate-forme :
 - au sol, savoir exécuter une manoeuvre de descente de secours / de dépannage de la cabine,
 - en cabine, savoir faire exécuter une manoeuvre hydraulique de descente de dépannage de la cabine à un opérateur au sol.
- Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manoeuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

C Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Méthodes pédagogiques

- Formation et tests CACES® R-486 réalisés dans le strict respect des exigences de la CNAM et INRS de Octobre 2019
- Alternance de théorie et de pratique

Evaluation

Ressources pédagogiques

Livret stagiaire

Pour qui ?

Public concerné

Conducteur Cordiste SAV SERVICES GNX/MAINT. Technicien chantier

Prérequis

- Avoir bénéficié d'une formation à la conduite de l'équipement concerné
- Avoir suivi une formation initiale CACES R 386 ou R 486 de la même catégorie
- Métier : Conducteur métier ayant une attestation de l'employeur justifiant d'une conduite supérieure à 50 jours/an
- Aptitude médicale à la conduite de PEMP
- Compréhension de la langue française

Compétences

Conduire une plate-forme élévatrice mobile de personnel à élévation verticale de catégorie A ou B en sécurité

Informations pratiques

Centres CESAME qui dispensent la formation

- CESAME île de France Marolles en Hurepoix [Télécharger le livret d'accueil](#)
- CESAME Sud-Est [Télécharger le livret d'accueil](#)
- CESAME Centre-Est [Télécharger le livret d'accueil](#)
- CESAME Grand Est
- CESAME Sud-Ouest [Télécharger le livret d'accueil](#)
- CESAME Ouest [Télécharger le livret d'accueil](#)
- CESAME Normandie Centre [Télécharger le livret d'accueil](#)
- CESAME Nord Est [Télécharger le livret d'accueil](#)

Lieu de formation

France entière

Délais d'accès à la formation

Rapprochez-vous de votre responsable formation RH

Modalités d'accès et d'accueil

Référez-vous au livret d'accueil de votre centre CESAME et aux conditions sanitaires en vigueur

Note :

Apporter ses EPI (Équipement Protection Individuelle)

RENOUV. Conducteur OCCASIONNEL ou METIER : Le recyclage "Métier" peut être proposé uniquement au conducteur d'engin dont l'employeur peut attester de plus de 50 jours / an de pratique de conduite de l'engin concerné.



Le CESAME est également engagé dans une démarche handi'accueillante. Vos centres de formation CESAME sont engagés dans une démarche handi' accueillante. Nous sommes à votre disposition pour tout besoin d'amélioration de vos conditions d'accès à la formation, qu'elles soient physiques, sensorielles, matérielles ou pédagogiques